

CONVOCAATION

L'an deux mille seize, le huit février, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour le vendredi 12 février 2016 à 20h, salle de la mairie.

Le Maire,

Séance du 12 février 2016

(Projet de compte rendu non encore approuvé par le Conseil Municipal)

L'an deux mille seize, le douze février à 20 h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BUJADOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Julien MOURLON, Mme Michèle ALOUCHY, M. Frédéric DUPLEIX.

Absents/Excusés: Mme Michèle TIXIER-GALLAND, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CARTON ; MM. Jacques GALLAND, Pascal REDON et Rodolphe MARTIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 17 janvier 2016

Aucune observation n'est formulée. Le Maire soumet le projet de compte rendu au vote.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Ratification du choix des citoyens de la Commune exprimé par leur vote du dimanche 31 janvier 2016

Le Maire rappelle le résultat de la consultation des électeurs de la Commune organisée le 31 janvier dernier :

- question posée aux électeurs : « Préférez-vous que la Commune de Saint-Silvain-Bellegarde fasse partie d'une nouvelle communauté de communes de l'est du département incluant Bellegarde-en-Marche, plutôt que d'une nouvelle communauté de communes du sud du département incluant Aubusson ? » ;
- électeurs inscrits : 214 ; votants : 149 ; participation : 69,6 % ; bulletin blanc : 0 ; bulletin nul : 1 ; exprimés : 148 ;
- oui (= je préfère que Saint-Silvain fasse partie d'une nouvelle communauté de communes de l'est du département incluant Bellegarde-en-Marche) : 83 (56,1 %) ;
- non (=je préfère que Saint-Silvain fasse partie d'une nouvelle communauté de communes du sud du département incluant Aubusson) : 65 (43,9 %)

Il constate que le nombre des suffrages exprimés (148) a largement dépassé la moitié du nombre des électeurs inscrits (107 = 214/2), seuil au-delà duquel le Conseil Municipal s'est engagé à suivre l'opinion majoritaire sortie des urnes.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal d'adopter la position suivante : « La Commune de Saint-Silvain-Bellegarde préfère faire partie d'une nouvelle communauté de communes de l'est du département incluant Bellegarde-en-Marche »

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

La proposition proposée est adoptée à l'unanimité.

3) Sections de commune de Sannegrand et des Barris/courrier du 3 janvier 2016:

Le Maire rappelle le contexte de la lettre, cosignée par dix-huit habitants des hameaux de Sannegrand et des Barris, qui lui a été adressée le 3 janvier dernier, ainsi qu'à l'ensemble du Conseil Municipal. Le sujet est la prise en charge, sur les fonds sectionnaires et/ou communaux, de travaux réalisés et payés en 2013 (13 256,71 €) pour la route de Sannegrand. Le Conseil l'a précédemment évoqué lors de ses réunions des 5 juin 2015 (point 7-s du compte rendu), 24 juillet 2015 (point 2), 1^{er} octobre 2015 (point 14-f) et 17 janvier 2016 (point 3-d).

Il donne ensuite lecture de cette lettre dans laquelle les cosignataires demandent que les travaux en cause soient pris en charge par la Commune, et non par les deux sections, en faisant valoir notamment que ce serait « la première fois qu'un Conseil Municipal décide de financer des travaux routiers communaux sur un budget de section, et ce, de surcroît, contre l'avis des sectionnaires ».

Puis, il rend compte des résultats d'une nouvelle consultation de la sous-préfecture effectuée depuis lors, cette fois à partir de l'historique du dossier administratif de la sous-préfecture pour les deux sections de Sannegrand et des Barris. Il en ressort notamment que :

- un produit ponctuel (vente d'un bien, par exemple) ne peut être employé que dans l'intérêt de la section ;
- dans le cas d'un revenu régulier (loyer de la carrière, par exemple), lorsque les besoins de la section sont satisfaits, le conseil municipal, peut, par délibération motivée, financer la réalisation de travaux d'investissement ou d'opérations d'entretien relevant de la compétence de la commune et au bénéfice non exclusif de la section de commune par une contribution de la section ;
- à la suite d'un courrier du 27 avril 1998 de trois habitants de Sannegrand et des Barris, des prises en charge de travaux par les deux sections ont déjà, dans le passé, donné lieu à des débats et à des régularisations rétroactives : par exemple, en 1998, prises en charge par les deux sections d'opérations remontant à 1983-1987 et 1988-1989 (montant : 35 534, 90 F) initialement imputées sur le budget de la Commune ;
- des travaux, notamment de goudronnage sur 60 mètres, effectués par le SIVOM, sur un chemin à Sannegrand en 2011 ont été pris en charge, cette année-là, en totalité par les deux sections de commune pour un montant de 3 712,98 € (facture du 13 octobre 2011, payée le 02 novembre 2011) ;
- les opérations de recettes et de dépenses, ainsi que les fonds disponibles relatifs à chacune des sections doivent être identifiables dans les budgets et les comptes de la Commune ; il n'est justifié d'avoir un compte commun aux deux sections de Sannegrand et des Barris que pour les revenus en provenance de la carrière.

Un débat s'engage, au cours duquel notamment Frédéric DUPLEIX, par ailleurs cosignataire de la lettre, reprend et commente les arguments qui y sont invoqués.

Le Maire conclut la discussion en proposant de procéder comme suit :

- reconstitution des comptes de chacune des deux sections et du compte commun pour la carrière ;
- poursuite de la clarification des règles applicables et des imputations des opérations des dernières années ;
- puis réunion, par le Maire, des électeurs des deux sections (mai-juin) ;
- puis décision du Conseil Municipal.

La proposition est approuvée.

4) Elagage des deux tilleuls de la place de l'Eglise

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le devis de 500 € (pas de TVA) proposé par M. Fabrice RICHIN pour l'élagage et l'étêtage des deux tilleuls, augmenté de 60 € si transport à la déchetterie.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Le devis est approuvé à l'unanimité.

5) Régie pour les cartes postales et de vœux

La régie de vente de cartes postales a été créée par délibération le 18 octobre 2011. Le régisseur responsable est la secrétaire. La régie prévoyait le versement, à la trésorerie, du montant de l'encaisse tous les semestres sauf si l'encaisse maximum de 70 € était atteinte.

Au vu des faibles ventes, il convient de réduire la fréquence de versement, à la trésorerie, à une fois par an.

La délibération du 19 décembre 2011 fixait le prix des cartes postales à 1 €. Il avait été décidé de vendre des cartes de vœux pour 2 € mais aucun tarif n'avait été fixé par délibération. Il convient donc d'en fixer le tarif.

Le Maire soumet au Conseil Municipal les deux propositions suivantes :

- versement de la régie de recettes à la trésorerie une fois par an, compte tenu de la modicité des ventes ;
- fixation du prix des cartes de vœux à 2 €.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Les deux propositions sont approuvées à l'unanimité.

La possibilité d'acheter ces cartes au secrétariat de la Mairie sera annoncée sur le site internet municipal.

6) Questions diverses

a) Chemin de Barenteix

Visite du SIVOM le mercredi 3 février afin d'établir un devis pour la phase finale des travaux.

b) Accès aux granges des familles GRAVEY, BELLAT et BONNAUD à Chez Bardy

Les époux GRAVEY demandent que soient rabotés les affleurements rocheux qui gênent l'entrée et la sortie des véhicules stationnés dans leur grange/garage. En effet, l'accès aux granges (parcelles AS 57, AS 58 et AS 59) s'effectue par un terrain communal.

Le devis demandé au SIVOM se monte à 960 € TTC, avec une possible majoration de 660 € s'il faut louer un brise roche. Il sera statué ultérieurement sur ces travaux.

A cette occasion est évoquée l'éventualité d'une cession de ce terrain communal aux riverains concernés.

c) Réunion de l'AMAC 23 le 6 février à Guéret

Rendant compte de cette réunion de l'association des maires et adjoints de la Creuse (AMAC) à laquelle ils ont assisté, le Maire et le premier adjoint indiquent que :

- deux motions ont été votées à l'unanimité, l'une de soutien aux agriculteurs, l'autre de protestation contre l'expérimentation, conduite à la trésorerie d'Evaux-Chambon par la direction départementale des finances publiques, de suppression de tout paiement en numéraire pour l'accès aux services publics ;
- ont ensuite été évoqués les projets de regroupements volontaires d'écoles susceptible d'intervenir dans le cadre d'un protocole conclu avec l'éducation nationale, ainsi que les éventuels projets de « rapprochements » des classes de CM1 et CM2 des collèges ensuite fréquentés par les mêmes élèves ;
- puis, le président de l'AMAC 23, également rapporteur de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), le député Michel VERGNIER, a fait le point sur la procédure en cours de regroupement des intercommunalités : après une réunion préparatoire tenue le 4 février, deux réunions de la commission sont prévues le 25 février et, si nécessaire, le 3 mars, avant que préfet n'arrête le nouveau schéma des intercommunalités, au plus tard le 31 mars prochain. La commission a jusqu'à cette date pour amender le projet initial du préfet mais à la majorité des deux tiers (27 membres sur 40) ; actuellement, seuls deux accords de principe se dessinent : la fusion de la communauté de communes de Bourgneuf, Royère-de-Vassivière avec la CIATE (Ahun/Pays Creuse-Thaurion-Gartempe) ; la fusion de la communauté de communes des Sources de la Creuse (La Courtine) avec celles de Haute-Corrèze (Ussel) ; aucune autre proposition alternative ne s'est dégagée clairement jusqu'à présent ;
- à la demande des deux élus de Saint-Silvain, un compte rendu des réunions de la commission sera adressé à toutes les mairies, ce qui a été fait depuis lors pour celle du 4 février.

d) Eclairage public en face de la maison de Ludovic MONTEL et Marie-Laure BUSSET

Le syndicat des énergies de la Creuse (SDEC), chargé des travaux, vient d'effectuer, le lundi 1^{er} février, une visite préalable. Le lampadaire actuellement détenu par la Commune sera réutilisé en applique, avec fixation de la potence sur le poteau EDF.

e) Assainissement des bâtiments communaux

Le diagnostic effectué le 10 février par l'entreprise HTE, mandatée par la Communauté de communes dans le cadre du service public de l'assainissement non collectif (SPANC), n'a rien révélé d'anormal.

f) Chemin des Garennes à Bagnard

L'acte administratif de la cession à la Commune par Serge BOURDERY du terrain d'élargissement de la moitié *sud* de l'emprise du chemin a été signé le 1^{er} février par le Maire. La régularisation avec Claude PALMY de l'élargissement de la moitié *nord* n'a toujours pas progressé.

g) Vols de panneaux

Les pieds de deux panneaux signalant les villages de Chez Lucet et de Chez Aufaure ont été dérobés. La Commune a signalé les vols à la gendarmerie.

h) Bornage aux Faux

Le Maire a été convié au bornage, le 08 janvier 2016, par un géomètre-expert, de deux parcelles contigües bordant la route du Faux à Chez Sauvannot, appartenant respectivement à Maurice VEYSSET et à René BEAUFORT.

Le mur de soutènement séparatif des deux parcelles devant être supprimé, il a été convenu que les pierres pourraient être déposées sur le terrain communal pour servir aux futurs travaux communaux de maçonnerie, notamment la réfection du mur de soutènement de la terrasse du presbytère.

i) Association Saint-Silvain 2000

Le Maire a été informé que l'association souhaite se dissoudre, en ayant préalablement fait don de son encaisse à la Commune.

j) Procurations

L'expérience des derniers scrutins montre que certaines gendarmeries ou certains commissariats de police tardent à poster les procurations après les avoir établies. Pour être sûr que celles-ci soient arrivées pour le jour du vote, se prévoir environ 15 jours avant.

k) Prochaine réunion du Conseil municipal

Les dates envisagées pour la prochaine réunion du Conseil municipal, consacré notamment aux comptes 2015 et au budget 2016, sont le vendredi 1^{er} et 8 avril ou le lundi 4 avril à 20h à la Mairie.

La séance est levée à 21h45

Le secrétaire,

Jean-Marie BERTRAND

Le Maire,

Alain BUJADOUX

NB : Proposition de réunion de CM (Comptes de gestion, Comptes Administratifs, affectation de résultat, budgets, etc.) le vendredi 1^{er} avril 20h00 salle du conseil. Une convocation suivra.